

ACTIONS RÉGIONALES

COMPTE-RENDU DES VISITES D'USINE

n°9 - Juin 2009

ÉDITO



La crise n'est pas terminée, toutes les activités industrielles sont touchées et le secteur de l'emballage papier-carton, souvent présenté comme un baromètre de l'économie, n'échappe naturellement pas à la règle.

Certes, le contexte est difficile, mais cela ne fait que renforcer notre motivation, accroître notre engagement dans la reprise et le recyclage des emballages ménagers présents dans le circuit municipal. En effet, depuis 1992, notre industrie s'est engagée à contribuer à l'atteinte des objectifs de recyclage assignés à notre pays par les autorités françaises et européennes et nous sommes déterminés à relever plus que jamais ce défi. Une meilleure gestion des déchets et des ressources naturelles est possible, conformément aux stratégies de développement durable mises en place.

Représentée par REVIPAC, la filière emballage papier-carton a fait du recyclage une priorité et ceci dès 1992. Ce choix s'avère d'autant plus pertinent qu'il est clairement en adéquation avec la politique volontariste de l'Union Européenne.

REVIPAC qui s'est engagé clairement dès l'origine à permettre l'accès, à chaque citoyen et à toutes les collectivités, à la collecte et au tri en facilitant le "geste de tri" et en garantissant la reprise et le recyclage effectif des produits collectés et triés, est bien résolu à poursuivre dans cette voie.

Max Lamiot
Président de REVIPAC

SOMMAIRE

Édito de Max Lamiot, Président de REVIPAC	1
Enjeux de société	1
Visite de la papeterie SMURFIT KAPPA PRF Papeterie de SAILLAT	2
L'exposition REVIPAC	2
Entretien avec M. Jelte Bouma, Directeur de l'usine	3
Le dispositif collecte-tri-recyclage, un choix responsable	4
L'agenda des visites d'usine	4
Questions / Réponses	4

ENJEUX DE SOCIÉTÉ

La révolution Eco-Emballages

Jusqu'au début des années 90, la quasi-totalité des industriels ne se préoccupait pas de la fin de vie des produits et emballages qu'ils fabriquaient et mettaient sur le marché. Les collectivités, responsables de la gestion des déchets de leurs concitoyens, prenaient en charge les coûts liés à leur traitement.

1992 : le tournant !

En avril 1992, un décret impose à toute entreprise mettant sur le marché français des produits emballés, de "contribuer ou pouvoir à l'élimination de ses déchets d'emballages ménagers". L'internalisation du coût de traitement des emballages usagés est officiellement née.

La filière emballage papier-carton s'engage alors à assumer sa part de responsabilité. Elle participe activement à la création du dispositif Eco-Emballages.

Dans le même temps, la nécessité de construire une société de recyclage s'impose dans un monde où la rareté des ressources naturelles apparaît, chaque jour plus criante, et où la capacité de la nature à accepter les produits usagés se restreint drastiquement.

C'est la fin programmée du "tout-décharge".

L'amélioration très significative des conditions de traitement de nos déchets impose la mise en place d'un nouveau système qui se voit assigner un objectif de recyclage et qui va en partie

masquer les effets des transferts de charges opérés par l'internalisation.

Ces nouvelles orientations n'ont cessé d'être confirmées au cours du temps. En 2008, 60% des emballages ménagers papier-carton usagés ont été recyclés. L'objectif pour 2012 est de 75% pour l'ensemble des emballages ménagers usagés.



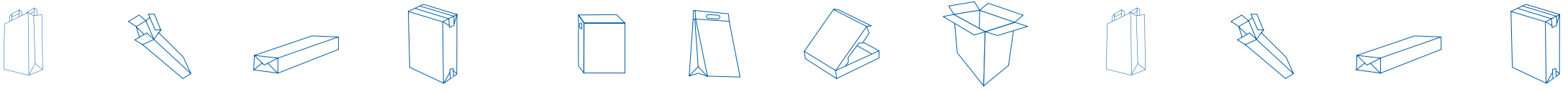
REVIPAC, la Garantie de Reprise et de Recyclage

REVIPAC, organisme à but non lucratif, créé par la filière emballage papier-carton, co-fondateur du dispositif Eco-Emballages, garantit la reprise et le recyclage des produits collectés et triés sur la base du principe de

proximité. Ainsi, REVIPAC avec ses partenaires s'engagent envers les collectivités territoriales pour le développement de leurs territoires.

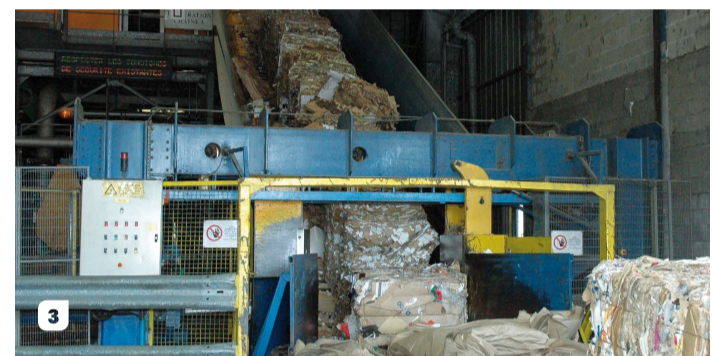
Collectivités territoriales rassurées, collectivités territoriales impliquées : cette garantie a véritablement été la clé du succès du recyclage des emballages ménagers usagés.

Voilà posées les bases d'une économie circulaire : la durée de vie de la matière est allongée, les impacts sur l'environnement sont réduits et les déchets transformés en ressource. L'économie alliée à un environnement protégé, ça marche. C'est le modèle de REVIPAC. Un modèle à suivre !



VISITE DE SMURFIT KAPPA PRF PAPETERIE

Le 17 juin 2009, REVIPAC organisait la visite de la Papeterie SMURFIT KAPPA PRF, Papeterie de Saillat à côté de Limoges. À l'ordre du jour : le processus de recyclage des emballages ménagers usagés. Découvrez le compte-rendu détaillé de cette journée riche d'enseignements...



1. Visite de L'usine - 2. Balles d'emballages papier-carton usagés - 3. Convoyage des balles vers le pulpeur - 4. Toron & Pulpeur

LE GROUPE SMURFIT KAPPA FRANCE

Smurfit Kappa France est une filiale du groupe Smurfit Kappa Group fabricant de papier, carton ondulé et tous les produits d'emballages :

- SMURFIT KAPPA GROUP est présent dans 22 pays d'Europe, 9 pays d'Amérique Latine, aux États-Unis, au Canada, à Singapour et en Afrique du Sud.
- 370 sites de production à travers le monde et plus de 42 000 collaborateurs.
- SMURFIT KAPPA GROUP est le 3^{ème} fabricant mondial de papier pour ondulé (5,7 millions de tonnes/an).
- SMURFIT KAPPA GROUP est le 1^{er} fabricant mondial de carton ondulé (5,8 millions de tonnes/an).

Le papier pour ondulé est un phare de l'industrie locale.

L'industrie du papier est l'une des plus anciennes en Limousin. Née en 1928 de la scission de Chaillac et Saillat, Saillat-sur-Vienne, « commune neuve » connaît à partir des années 50 un fort développement autour de l'industrie papetière, à l'image, d'ailleurs de la proche et prospère Saint Junien, siège des papeteries du Limousin à l'origine du site actuel Smurfit Kappa PRF Papeterie de Saillat. Les papeteries du Limousin ont fermé tour à tour les petites

unités échelonnées sur les rives de la Vienne de Confolens (16) à Saint Léonard de Noblat pour concentrer toutes leurs activités papetières sur le site de Saillat-sur-Vienne. Le site est aujourd'hui dédié à la production de papier pour ondulé.

Aujourd'hui, Smurfit Kappa PRF Papeterie de Saillat qui emploie 130 personnes dans une ville comptant 931 habitants est un des poumons économiques de la commune et de la région.

La matière première utilisée est exclusivement constituée de fibres cellulosiques de récupération qui proviennent des emballages papier-carton usagés. La politique d'entreprise du Groupe Smurfit Kappa est de gérer durablement les ressources naturelles, de contribuer au développement du recyclage et de progresser dans la gestion des déchets tout en maîtrisant la consommation d'eau et en améliorant la qualité de leurs effluents liquides et atmosphériques.

Parmi les emballages papier-carton usagés, les emballages ménagers usagés collectés auprès des particuliers par les collectivités territoriales représentent une part importante de la matière première utilisée.

Smurfit Kappa Group est un des partenaires majeurs de REVIPAC dont il partage les valeurs. La Papeterie de Saillat, en assurant la Garantie de Reprise REVIPAC auprès des collectivités territoriales dans un environnement proche, incite des collectivités à trier le mieux possible pour diminuer le coût de l'élimination des déchets ménagers en garantissant le recyclage des emballages ménagers collectés et triés de son environnement.

L'EXPOSITION REVIPAC

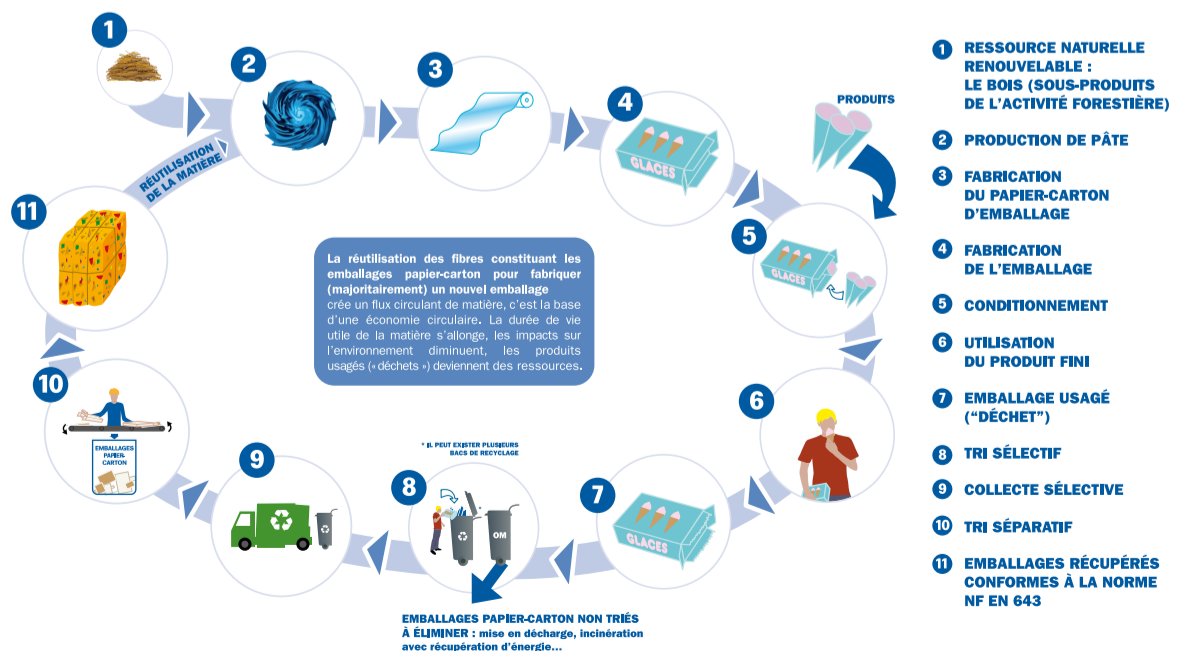
“ Le recyclage : une ambition partagée, une réussite commune. ”

Tout au long de l'année et au fil des événements organisés dans toute la France, REVIPAC a présenté les principes et les enjeux du recyclage. Ainsi, à Saillat-sur-Vienne comme ailleurs, les participants à la visite ont pu découvrir les principes de l'économie circulaire à travers les thèmes abordés par les 4 panneaux de l'exposition.

- Emballages et réutilisation de la matière (voir ci-contre)
- Processus de recyclage
- La chaîne de recyclage : les différentes étapes
- Les emballages ménagers et le recyclage

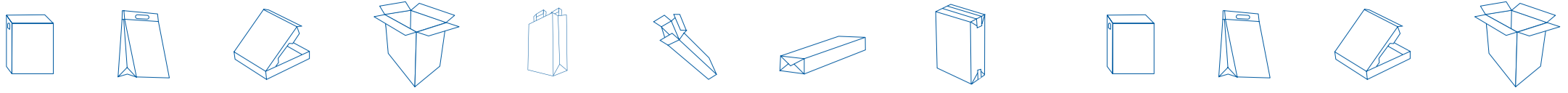
Cette exposition et les commentaires, faits lors de la présentation, permettent d'appréhender le recyclage de manière concrète et d'en saisir ainsi toutes les spécificités, tous les enjeux et tout le potentiel.

Emballages et réutilisation de la matière



BÉNÉFICES À LONG TERME :
préserver les ressources naturelles, diminuer les impacts sur l'environnement, réduire la consommation d'énergie, limiter le volume des déchets éliminés.





DE SAILLAT À SAILLAT-SUR-VIENNE (87)



5



6



7



8

5. Salle de contrôle - 6. Formation de la feuille de papier pour ondulé - 7. Bobine mère - 8. Étiquetage de la bobine fille

LE MARCHÉ DU PAPIER POUR ONDULÉ RECYCLÉ

- Production européenne (27 pays) : **25 millions de tonnes**
- Production française : **2,6 millions de tonnes**

> Des investissements majeurs pour le futur du site.

Smurfit Kappa adapte ses équipements à l'évolution rapide de ses marchés. La papeterie a été récemment modernisée. En février 2009, une nouvelle ligne de production de papier pour ondulé est entrée en fonction. Cette nouvelle machine à papier (n°5) n'est pas une simple reconstruction de machine à papier mais bien un projet global de création d'une nouvelle ligne de production de papier cannelure à partir de 2 machines à papier existantes. Elle a intégré du matériel neuf mais également des parties de la machine à papier (n°2) du site d'Alaincourt dont le groupe a arrêté la production il y a plusieurs mois, ainsi que des éléments de l'ancienne machine à papier du site de Saillat-sur-Vienne. En ayant une laize supérieure à l'ancienne machine, l'ensemble installé en fin d'année 2008 a aussi entraîné une refonte importante du bâtiment.

Au bout du compte c'est véritablement sur une ligne totalement nouvelle que l'équipe de production de Smurfit Kappa PRF, Papeterie de Saillat compte aujourd'hui pour la production de papier cannelure, à une vitesse de production de 1150 m/min et une vitesse de conception de 1350 m/min pour une largeur de toile de 3 200 mm.

L'usine a aujourd'hui, une capacité de consommation de 240 000 tonnes par an d'emballages papier-carton usagés pour une production annuelle de 232 000 tonnes de papier pour ondulé.

QUE DEVIENNENT LES BOBINES DE PAPIER FABRIQUÉES À LA PAPETERIE DE SAILLAT

La production est vendue majoritairement aux cartonneries du Groupe SMURFIT KAPPA en France et à l'étranger.

La transformation du papier en carton ondulé permet de fabriquer :

- Des cartons d'emballages à usage ménager.
- Des cartons d'emballages à usage industriel ou commercial.



Les participants à la visite

ENTRETIEN AVEC M. JELTE BOUMA, DIRECTEUR DE SMURFIT KAPPA PRF PAPETERIE DE SAILLAT

Présent pour nous détailler le fonctionnement de son site, M. Bouma a eu l'amabilité de répondre à quelques questions relatives à son activité. Nous l'en remercions.

Pourquoi la garantie de reprise ne concerne-t-elle pas le 5.01 ?

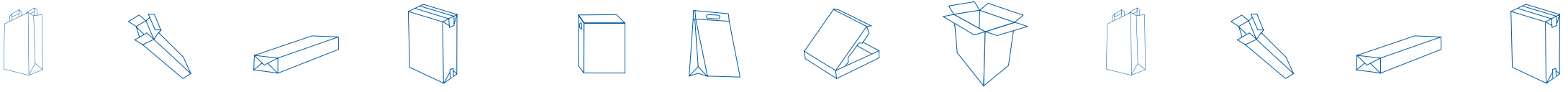
> La sorte 5.01 comporte un mélange indéterminé de produits papier-carton usagés. Elle est cependant soumise à toutes les règles nationales et européennes (EN-643), tant en ce qui concerne les produits impropres que l'humidité. Si ce produit est recyclable dans des conditions limitées, l'industrie papetière ne peut développer un recyclage efficace et pérenne sur la base d'une telle sorte, alors que le recyclage a pour objet la fabrication de produits neufs aux caractéristiques techniques toujours plus exigeantes. Cela signifie que ce produit est soit réservé à des usages limités en Europe, soit qu'il fera l'objet d'opérations complémentaires en vue de le rendre « utilisable », entraînant alors une rupture de traçabilité. En toute hypothèse, ce produit ne constitue pas la meilleure valorisation des produits récupérés. Certes, il réduit les efforts du tri lorsque la collecte n'organise pas la séparation.

C'est ce qui justifie le soutien réduit prévu au barème D qui porte exclusivement sur la part d'emballages ménagers qu'il contient (sous réserve de la présence d'un minimum de 5 % de ces emballages). Les industriels de la chaîne de l'emballage papier-carton regroupés dans REVIPAC ont voulu un système sûr. Le but des dispositifs agréés est de faire recycler le maximum d'emballages ménagers pour respecter les obligations fixées par la directive et précisées dans le cahier des charges de l'agrément.

La garantie de reprise concerne la totalité des flux d'emballages papier-carton ménagers. Et pour en assurer le recyclage effectif à grande échelle et de façon pérenne, ce flux est repris en deux catégories du fait de leurs caractéristiques techniques différentes par rapport aux techniques de recyclage disponibles :

- les emballages pour liquides alimentaires et emballages assimilés (5.03), d'une part.
- tous les autres emballages papier-carton du circuit municipal (5.02), d'autre part.

Le barème de soutien tient compte de cette obligation car les coûts de tri ont été calculés en les intégrant. Les coûts de référence ont été établis sur la base des résultats attendus du dispositif (niveau de tri, PTM, conditionnement en balles standard...).



LE DISPOSITIF COLLECTE-TRI-RECYCLAGE, UN CHOIX RESPONSABLE

REVIPAC, partenaire légitime ?

De par son origine tout d'abord. REVIPAC a été **créé en 1993 par les organisations professionnelles** de la filière emballage papier-carton et a co-fondé Eco-Emballages. C'est un engagement fort et pérenne de l'industrie papetière, soucieuse d'assurer sa part de responsabilité dans la fin de vie des emballages papier-carton.

De par sa **spécialisation**. REVIPAC a été créé de surcroît pour assurer la reprise et le recyclage des emballages papier-carton ménagers usagés. Davantage qu'un métier, une **prise de responsabilité** !

De par son engagement à **garantir la reprise et le recyclage** des emballages ménagers papier-carton usagés, par son choix d'appliquer le principe de recyclage de proximité, le nouveau dispositif est au service du développement des territoires.

Toutes les collectivités territoriales sont concernées !

Pour **atteindre 75% de recyclage** en 2012, tous les citoyens doivent pouvoir trier. L'effort du " citoyen-trieur ", le financement du dispositif contribuent aussi à la vitalité de l'économie et du développement local.

Le dispositif collecte-tri-recyclage doit être un véritable service universel. C'est le sens de l'engagement de REVIPAC.

La Garantie de Reprise et de Recyclage s'applique, en effet, à chaque collectivité territoriale signataire d'un contrat avec les organismes agréés et ayant fait appel à la **Garantie de Reprise et de Recyclage**, cela quelle que soit la taille, la situation géographique de la collectivité, dans des conditions techniques et financières identiques, clairement définies au préalable.

Cet engagement est irrévocable. Quelles que soient les conditions économiques, la mise en

œuvre de la garantie est acquise aux collectivités qui la demandent. Le choix de REVIPAC est celui du dispositif collecte-tri-recyclage au service du développement d'une société de recyclage créatrice de valeurs sur les territoires.

Fondé depuis ses origines sur la mutualisation et la solidarité des professionnels de la filière emballage papier-carton, REVIPAC a démontré au fil des années **son rôle essentiel pour la sécurité et la pérennité des dispositifs mis en place.**

Nos valeurs

- > **RESPONSABILITÉ** > **TRANSPARENCE**
- > **TRAÇABILITÉ** > **SOLIDARITÉ**
- > **PÉRENNITÉ** > **PROXIMITÉ** > **ÉQUITÉ**

Les chiffres significatifs du recyclage en 2008



AGENDA DES VISITES D'USINE

- > **Le 26/01/10**
SMURFIT KAPPA PRF Cellulose du Pin à Biganos (33)
- > **Le 09/02/10**
SMURFIT KAPPA PRF Papeterie de la Seine à Nanterre (92)
- > **Le 27/04/10**
SICAL Société Industrielle des Cartonneries de Lumbres à Lumbres (62)
- > **Le 26/05/10**
Les Papeteries EMIN LEYDIER à Saint-Vallier (26)
- > **Le 15/06/10**
Réunion d'information REVIPAC à Strasbourg (67)
Avec la participation des papeteries locales :
DS SMITH KAYSERSBERG, SONOCO et les Papeteries du Rhin
- > **Le 09/09/10**
PAPETERIE DU DOUBS à Novillars (25)
- > **Le 26/10/10**
Les Papeteries EMIN LEYDIER à Saint-Vallier (26)

QUESTIONS/RÉPONSES

REVIPAC soutient l'engagement d'Eco-Emballages pour recycler 75% des déchets en 2012. Quelle est sa contribution ?

> Nous avons créé les conditions qui permettent à toutes les collectivités et à leurs concitoyens de participer au processus et d'atteindre cet objectif. Nous avons donc posé les bases, nous avons élargi et simplifié les consignes de tri pour consolider et atteindre cette proportion de trois-quarts des emballages ménagers usagés à recycler.

Le recyclage est-il un réel enjeu économique ?

> Oui. Nous avons dépassé le stade de la simple gestion des emballages ménagers usagés. Nous sommes engagés, au niveau mondial, dans la construction d'une véritable société du recyclage. Ce projet va aboutir à un fonctionnement circulaire de l'économie : il exprime la volonté globale des acteurs de la chaîne de valeur impliqués dans cette véritable démarche de développement durable.

Le recyclage progresse-t-il au fil des ans ?

> Le recyclage des emballages ménagers papier-carton usagés n'a cessé de progresser au fil des ans. De 0% en 1992, nous sommes passés à 60% en 2008.

Vous êtes intéressé(e) pour recevoir des informations de REVIPAC
Merci de nous préciser votre demande

.....

.....

.....

.....

Remplissez le coupon et adressez-le à :
REVIPAC - 42 rue Galilée - 75116 PARIS

Nom..... Prénom.....

Collectivité.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone.....

Mail.....

Pour en savoir plus...

Retrouvez et téléchargez tous les documents de référence sur notre extranet www.revipac.com.
Identifiant : CT - Mot de passe : Rec_ct_10

Publication : REVIPAC - 42 rue Galilée - 75116 Paris
Tél. : 01 45 79 88 99 - Fax : 01 45 79 39 33
Email : revipac@wanadoo.fr
Conception : AdGENCY - Rédaction : AdGENCY
Crédit Photos : José Cerda